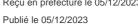
Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023







Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines po ID: 078-200063048-20231128-D684_2023-BF

Siège Social: Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST Tel: 01.34.94.67.71 - Fax: 01.34.87.29.66 - Mail: contact@siryae.fr

SIRET N°: 200 063 048 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet: D684-2023 - Décision Modificative n°1

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023 À 19H00

Date de convocation: 17 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 35 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre total de votes : 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale - 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	Х	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	Х	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	Х	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	Х	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	Х	
BEYNES	Patricia CHARTON >		
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	Х	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	Х	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	Х	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN		X
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		Х
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	Х	2
GROSROUVRE	Angèle LAINE	Х	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		Х

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Berger Leviault

Publié le 05/12/2023

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	Publié le 05/12/2023 ID : 078-200063048-2	0221128 D684 2022
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	1D : 076-200003046-2	X
LES MESNULS	Gérald BOHY		Х
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Nicolas PEREZ	Х	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC X		
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Alain CISSE	Х	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	Х	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	Х	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	Х	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		Х
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	Х	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Х	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN X		
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		Х
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		Х
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	Х	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Х	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	Х	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	Х	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		Х
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		Х
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		Х

	Reçu en préfecture le 05/12/2023		
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	Publié le 05/12/2023	Levrault
VIZZIZIAO O/ III VI I NIZZIZIAO		ID: 078-200063048-20	ID: 078-200063048-20231128-D684_2023-BF
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en- Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Jean-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		Х
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	X	
	Denis VERGNIAULT		X

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

A DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet: D684-2023 - Décision Modificative n°1

Envoyé en préfecture le 05/12/2023 Reçu en préfecture le 05/12/2023





ID: 078-200063048-20231128-D684_2023-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° D679-2023 du Comité Syndical en date du 4 avril 2023 relative à l'adoption budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget du SIRYAE telle que détaillée dans le tableau ci-dessous,

Section d'exploitation			
Dépenses			
Chapitre 65 Article 6512	+ 600,00 €		
Chapitre 011 Article 6064	- 600,00 €		
Total	0		

Section d'investissement				
Dépenses		Recettes		
Chapitre 16 Article 1641	+ 1,00 €	Chapitre 041 Article 1314	+ 348 103,80 €	
Chapitre 20 Article 2051	+ 100,00 €			
Chapitre 23 Article 2315 Opération 95001	- 101,00 €			
Chapitre 041 Article 21531	+ 348 103,80 €			
Total	+ 348 103,80 €	Total	+ 348 103,80 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président Guy PÉLISSIER

Le secrétaire de séance Denise PLANCHON

censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à La présente délibération peut être déféré compter de sa publication et de sa récep par le représentant de l'État.

INTER

de la REGION

DYVELINES